Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_025-DE

Délibération n° 2026.025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	46
Contre :	0
Abstentions :	1

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_025-DE

Fougères Agglomération **2026.025**

2026.025 - Santé publique - Maison de santé de Louvigné-du-Désert - Projet d'extension et de réamenagement partiel - Actualisation du projet, du forfait de rémunération du maître d'œuvre et du plan de financement

PROJET DEVELOPPE EN PHASE PRO (ÉTUDES DE PROJET)

La dynamique portée par l'association des professionnels de santé libéraux du canton à Louvigné-du-Désert a été reconnue en tant que maison de santé, au sens de l'article L. 6323-3 du code de la santé publique, en mars 2014 par l'ARS Bretagne.

Le bâtiment qui a découlé de ces travaux collectifs, dénommé « Maison de santé Pierre Besson », est aujourd'hui géré par Fougères Agglomération. Il accueille les professionnels de santé libéraux initiateurs du projet, ainsi que des professionnels de santé salariés du centre de santé de Louvigné-du-Désert.

La dynamique engendrée par les professionnels de santé y exerçant, et l'évolution des besoins en matière de santé sur le territoire, ont induit le besoin d'une extension et, dans une moindre mesure, d'un réaménagement partiel de l'existant.

Le projet développé en phase PRO comporte deux volets :

- La construction d'une extension, au rez-de-chaussée, afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé :
    - création de 4 cabinets de consultation ;
    - création d'une salle d'attente en lien avec ces 4 cabinets ;
    - création d'un bloc sanitaire ;
    - création d'un local ménage, de taille supérieure à celui existant.

- Le réaménagement partiel du sous-sol et du parking couvert, au rez-de-jardin :
    - création d'une salle à usage mixte, afin d'accueillir les diverses réunions de coordination des professionnels de santé et les activités d'Education Thérapeutique du Patient, avec espace kitchenette ;
    - création de deux cabinets soupapes supplémentaires ;
    - création d'une salle d'attente et d'un bloc sanitaire.

Au stade PRO, les travaux sont estimés à 864 000 € HT, soit un ratio de 2 461,54 € / m².

AVENANT DE FORFAITISATION AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre a arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux en phase APD et a déterminé en conséquence le forfait définitif de sa rémunération. Ainsi, il a été attribué par décision du Bureau Communautaire du 23 juin 2025 un avenant de forfaitisation au marché de maîtrise d'œuvre de 13 600 € HT, portant le marché à 61 600 € HT, pour un coût prévisionnel de travaux défini à 770 000 € HT.

Or des modifications de programme entre la phase APD et la phase PRO conduisent à un nouveau coût prévisionnel définitif des travaux désormais arrêté à 864 000 € HT. Il est donc proposé d'établir un nouvel avenant de forfaitisation au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet TRICOT ARCHITECTURE, portant le marché à 69 120 € HT.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_025-DE

Fougères Agglomération **2026.025**

PLAN DE FINANCEMENT

En conséquence, il est proposé d'actualiser le plan de financement comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	**TTC**		
Maîtrise d'oeuvre	69 120 €	82 944 €	Etat – DETR/DSIL	120 000 €
Travaux	864 000 €	1 036 800 €	Département - Contrat Départemental de Solidarité Territoriale	479 060 €
Etudes, frais et honoraires divers	25 000 €	30 000 €	Autofinancement	359 060 €
TOTAL	**958 120 €**	**1 149 744 €**	**TOTAL**	**958 120 €**

Vu l'avis favorable des Vice-Présidents lors de la réunion du 17 décembre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission commande publique en date du 12 janvier 2026,

ABSTENTION : J. ERARD

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet d'extension et de réaménagement de la maison de santé développé en phase PRO pour un montant de travaux de 864 000 € HT ;
- **D'APPROUVER** le second avenant de forfaitisation au marché de maîtrise d'œuvre, portant à 69 120 € HT le forfait définitif du cabinet TRICOT ARCHITECTURE ;
- **DE VALIDER** le plan de financement actualisé ;
- **D'AUTORISER** la sollicitation des financements ;
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU